



7^{ème} COURSE DE CÔTE REGIONALE DU COL DE VIGNON

Le présent -règlement particulier complète le règlement standard des Courses de Côte.

L'ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE de SAINT RAPHAEL et Région

Organise le **vendredi 10 et Samedi 11 Juin 2022**, avec le concours de la Municipalité de le Plan de la Tour, une épreuve automobile régionale dénommée :

7^{ème} COURSE DE COTE REGIONALE DU COL DE VIGNON »

Cette épreuve compte pour: la coupe de France de la Montagne, coefficient 1, ainsi que pour les Challenges PACA.

Le présent règlement a été approuvé par la Ligue PACA, sous le Visa N° 23 et sous le permis d'organiser FFSA N° 194, en date du 07/03/2022.

Organisateur technique:

Alain VINCENT

1 Chemin du Rouge- 83120 LE PLAN DE LA TOUR

ARTICLE 1P-COMITE D'ORGANISATION :

Présidente : Rosy JAUDEL

Secrétaire Générale: Sandrine AUNE JAUDEL

Membres : Tous les membres du Comité directeur de l'ASA.St RAPHAEL

1.1P. OFFICIELS

licences :

Président du Collège des Commissaires Sportifs	DUFRESNE Régis.....2484/0703
Commissaires Sportifs	PECOUT Annick..... 154215/0724 BONNABEL Delphine..... 132992/0721
Directeur de Course	BARDIN Yannick.....46622/0721
Directeur de Course Adjoint	ALAIN Marie Laure.....228679/0703
Voiture intervention	VINCENT Alain.....235726/0710 JAUDEL Adrien 153857/0710
Commissaire Technique Responsable	PRADO Philippe 6333/0702
Commissaires Techniques adjoints	POULAT Luc242810/0704 MAIANO Marc.....00000/0706 LEGRAND ALAIN.....228026/0704
Médecin Responsable	Dr ABECASSIS Hervé
Chargé du DTS	JAUDEL Adrien 153857/0710
Relation DTS -sponsoring:	VINCENT Alain.....235726/0710
Chargé du la mise en place et des moyens	EGEA Serge.....212355/0710 TIRABASSI Michel45656/0710
Chargés des relations avec les concurrents	FORESTELLO Isabelle.....138486/0721
Parc Assistance Responsable ASA	CARRION Vivian253270/0710
Chargé des Commissaires de route	KOTAS Christiane216635/0710
Chronométrateurs	JACCHERI Sandrine150675/0702 EYRAUD Adrien204382/0721
Classements	Asa du Circuit du Luc

1.2P HORAIRES

Clôture des engagements:Le mardi 7 Juin 2022 à Minuit.

Publication de la liste des engagés :.... Le jeudi 9 juin 2022 à Minuit.

Vérifications administratives : le vendredi 10 juin 2022 à partir de 14 heures à 20 heures au

Foyer des Campagnes

Vérifications techniques; le vendredi 10 juin 2022 de 14 heures 15 à 20 heures 15. Parking Foch

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part **aux manches d'essais** le vendredi 10 juin 2022 21h00. **Parking Foch et Foyer des Campagnes**

Briefing des commissaires le Samedi 11 juin 2022 à 8 heures 30 (ligne de départ)

Le Briefing pilotes sera remis lors des **vérifications administratives contre émargement**.

Essais : essais chronométrés à la discrétion du Directeur de course. :

Samedi 11 Juin 2022 de 09 h 00 à 12 h 00.

Pour prétendre **aux essais** les concurrents doivent avoir satisfaits aux vérifications administratives et Techniques

Aucun essai ne sera toléré en dehors des jours et heures fixées au règlement particulier, mais tous les **Conducteurs seront tenus de prendre part à au moins une séance d'essai officiel, et d'effectuer un Parcours de bout en bout, au cours des essais, chronométrés ou non, prévus par le règlement particulier. Ou avoir participé à la course en 2021, même circuit (voir règlement standard)**

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à **la course** le Samedi 11 Juin 2022 à 12h30 Parc fermé, parking Foch

Course: 4 montées de course le Samedi 11 Juin de 13 h00 à 19 h00

Les horaires et le nombre **des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.**

Les concurrents ont obligation d'effectuer toutes les montées de courses prévues, sauf cas de force majeure dûment constatée et acceptée par le Collège des Commissaires Sportifs, sous peine de sanction décidée par ce dernier.

Affichage des résultats provisoires : 15 mn après la dernière voiture en parc

Auprès de la ligne de départ et après l'arrivée du dernier concurrent au parc fermé, parking Foch

Remise des prix est prévue 30mn après le délai de réclamation, Place Foch, parvis de la Mairie, si pluie

« **Foyer des Campagnes** ».

Réunions du Collège des Commissaires Sportifs: Réunion : le vendredi 10 Juin 2022 à 18h

Foyer des Campagnes. Les réunions suivantes seront fixées par le Président du Collège.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives le vendredi 10 juin 2022 de 14 h à 20 h, **Salle Foyer des Campagnes**

Vérifications techniques le vendredi 10 juin 2022 de 14h15 à 20h15, **rue Ph Perrin**

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage: Carrosserie du Plan

Au Plan de la Tour. Taux Horaire maximum de la main-d'œuvre : 60 € TTC

Les concurrents devront présenter leur permis de conduire ainsi que leur licence et sont tenus de présenter la fiche d'homologation de leur voiture, le passeport technique et les fiches d'enregistrements des équipements.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit le vendredi 10 Juin 2022 à 20h00

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des autorisés à prendre part aux essais

Sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs.

1.5P DISPOSITIONS PARTICULIERES et GROUPES ETRANGERS EN COURSE DE COTE

Si des compétitions d'autres sports sont organisées conjointement à des courses automobiles, ce sera la réglementation de sécurité de la compétition automobile qui sera appliquée. Pendant toute la durée de la manifestation, les organisateurs de courses de côte ne sont autorisés à faire participer en course ou en démonstration, que des véhicules terrestres qui sont autorisés par les règlements de la FFSA (**y compris le karting**) dans la compétition concernée (régionale)

Une parade et/ou démonstration peut être organisée selon le format suivant:

***passage des voitures encadrées par voitures d'organisation, en convoi, non chronométrées**

*** nombre de voitures autorisées limité à 15 maximum**

*une seule parade et/ou démonstration autorisée par montée de course

*elle est organisée à la discrétion du Directeur de course (timing, conditions météo...etc)

ARTICLE 2P . ASSURANCES

Voir règlement standard des courses de côte Voir article R 331 et A 531.32 du Code du Sport

ARTICLE 3P. CONCURENENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante:

Rosy JAUDEL – Hameau de Valaury-1 Chemin du Rouge- 83120 LE PLAN DE LA TOUR

Tel 06 03 73 13 88

fax 04 94 43 85 67. Email : asa.st.raaphael@free.fr Jusqu'à la clôture des engagements (mardi 7 juin 2022 à minuit, date de la poste).

Les frais de participation sont fixés à 360 €,

Réduits à 180 €, pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur. Réduits à 150€ pour les concurrents licenciés à l'ASA St Raphael. (Licence annuelle).

Parade ou Zéro fixé à 150€

Pour être valables, les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de Participation. Licence à la journée (TPRM): **65€ (prévenir l'organisateur lors de votre Inscription, ou Nouveau prendre votre TPRM sur le site de la FFSA la même semaine)**

Si quatre jours avant le début de la compétition, le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 60 les organisateurs se réservent le droit d'annuler la compétition. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

(voir règlement standard des Course de Côte Page 9 (art-4-1)

Le nombre des voitures admises est fixé à 120

Deux concurrents pourront courir sur une même voiture

(double monte: Faire 2 engagements séparés).

Les concurrents peuvent courir avec un titre de participation à la journée (sauf monoplace)

(prévenir l'organisateur lors de votre inscription)

ou Nouveau prendre votre TPRM sur le site de la FFSA dans la semaine)

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte **(attention pas les mêmes qu'en rallye)**

4.2P. CARBURANT - PNEUMATIQUES – EQUIPEMENTS ECHAPPEMENTS

Voitures fermées, groupe CM, GT et GTTS, niveau sonore maxi admis: 105 dB.

Voitures de course ouvertes, niveau sonore maxi admis : 110 dB

Voir règlement standard des Courses de Côte

4.3P. NUMEROS DE COURSE

Voir règlement standard des Courses de Côte

4.4P. MESURES ET DISPOSITIFS DE SECURITE

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

4.5. EQUIPEMENT DU PILOTE

Se reporter aux tableaux des équipements de sécurité. Lorsque les vêtements ininflammables ne sont que recommandés, des vêtements recouvrant les bras et les jambes sont obligatoires. Les vêtements et chaussettes en matière synthétique ou acrylique sont interdits. (voiture Démo également)

ARTICLE 5P .PUBLICITES

Voir règlement standard des Courses de Côte

Si Publicités obligatoires et optionnelles, elles seront précisées par additif

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La 7^{eme} **Course de Côte Régionale du Col de Vignon** se déroule sur la commune de Plan de la Tour RD 74, Départ lieu-dit « le Griottier » à 3kms de la sortie du village, arrivée 2kms en amont sur cette Même route.

La course se déroulera en 4. Montées si le temps le permet.

Procédure de départ: chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

La Direction de course se réserve le droit de faire partir les concurrents toutes les 30 secondes.

Départ (chemin du Griottier) et arrivée sur la RD 74,

Pente moyenne de 5%

Longueur du parcours 2000m

Modalités de retour au départ, en convois par séries dans le sens inverse de la course et aux ordres du Directeur de course

Parc de départ : Parking Foch au Plan de la Tour. Parc d'arrivée : Parking Foch au Plan de la tour

6.2P. ROUTE DE COURSE

L'accès du « Parc de départ » au départ de la course, les concurrents seront en convoi (2 voitures

D'encadrement ; devant le 1^{er} concurrent et après le dernier concurrent)

6.3P. FILE DE DEPART

File de départ : sur la RD 74 avant le départ. (700m avant la ligne de départ)

6.4P. SIGNALISATION

Voir règlement standard des Courses de Côte

6.5P. PARC CONCURRENTS

Le parc concurrent sera situé à : Plan de la Tour, Parking Foch

Le parc concurrent sera **accessible le vendredi 10 juin à partir de 12 h 30**

Un seul véhicule d'assistance par équipage sera autorisé dans le parc.

Les remorques **devront être garées sur le parking fermé prévu à cet effet (face au parc concurrents)**

Il est prévu une pénalité de 5' pour les concurrents, dont les remorques seront stationnées dans le Parc. (exceptées les remorques assistance)

6.6P. PARC FERME FINAL

Le parc fermé final obligatoire (**sous peine d'exclusion d'office**) pour tous les concurrents classés est situé; Parking Foch au Plan de la Tour, dans l'allée entrée du parc

6.7P. TABLEAUX D'AFFICHAGE OFFICIELS

Les tableaux d'affichage seront placés:

- Pendant les vérifications ; au parc des vérifications : Parking Foch et Foyer des Campagnes au Plan de la Tour
- Pendant les essais et la course; au parc départ : auprès de la ligne de départ
- Pendant le délai de réclamation après l'arrivée ; au parc fermé d'arrivée Parking Foch

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la compétition, une permanence de l'ASA se tiendra, sur la ligne de départ et **Salle Foyer des campagnes**, du début des vérifications jusqu'à la fin de la course.

Téléphone permanence n° 06 03 73 13 88 (officiels)–07 82 41 63 62 (Commissaires) Centre de secours le plus proche : Pôle de Santé de La Foux (Gassin) tel 04 98 12 70 00

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE L'EPREUVE

Voir règlement standard des courses de côte

Voitures ouvertes

Il pourra être admis le passage de voitures ouvertes officielles:

1 voiture 000, ▪

1 voiture 00 ▪

1 voiture 0

avant le départ des montées d'essais et de course.

Les horaires de départ de ces voitures seront donnés par le Directeur de Course.

Les pilotes de ces voitures devront être en possession d'une licence en cours de validité.

Les voitures 000, 00 et 0 devront être en configuration course.

Les voitures et les pilotes devront être équipés suivant les règles définies au tableau "équipements de sécurité courses de côte".(voir fiche)

Les 0, 00 et 000 présentes sur une course de côte seront obligatoirement d'un groupe et d'une classe autorisés dans la dite course de côte.

Ces voitures seront déclarées à l'assurance de la compétition.

7.4P. ECHAUFFEMENT DES PNEUMATIQUES

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est interdit dans les compétitions régionales.

ARTICLE 8P. PENALITES

Voir règlement standard des Courses de Côte

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Voir règlement standard des courses de côte coupe de France.

Le classement s'effectuera sur le temps de la meilleure monte de course

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le Samedi 11 Juin à 19 h30 au Plan de la Tour, Place Foch, Parvis de la Mairie, au plus tard 30mn après le délai de Réclamation. Si pluie Salle **du Foyer des Campagne**

Tous les équipages classés seront récompensés.

Les concurrents qui ne se présenteront pas, perdront le bénéfice de leur prix.

Tous les articles non mentionnés dans le présent règlement sont conformes au règlement standard.

Il n'y aura pas de prix en espèces: général, groupes et classes,
Cependant;

Six Pilotes parmi les vainqueurs de classe seront tirés au sort, lors de la remise des prix, et recevront le remboursement du montant de leur engagement.

(si absent nous retirons un autre numéro)